



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : [mairievalgorge@sfr.fr](mailto:mairievalgorge@sfr.fr)

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2019

**Membres présents :** Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montérémal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

**Membre excusé :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

### Ordre du jour : Ouverture de séance à 20h30.

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter cinq points à l'ordre du jour en nous les citant. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°14.

#### **1- Approbation du dernier compte-rendu :**

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification de ce Procès Verbal du 7- 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

#### **3- Demande partenariat financier « La Ségalière » :**

Face à des difficultés financières liées à des diminutions des dotations par rapport aux charges, le collège de Largentière « La Ségalière » sollicite les communes d'où viennent leurs élèves, pour une aide financière .

Bernard Bonin nous rappelle que le fonctionnement des écoles primaires est du ressort des mairies, celui des écoles secondaires et des collèges est du ressort du Département et pour les lycées, celui de la Région.

Un don de la commune pour le financement pédagogique et animation est ressenti par certains membres du C. Municipal comme un détournement de fonds publics.

Le conseil municipal se prononce donc avec 4 voix contre un don de la commune, une voix pour et 4 abstentions.

#### **4 – Demande d' « Entraide Beaume Drobie » :**

L'association « Entraide Beaume Drobie » est l'association de « banque alimentaire » sur Joyeuse. Elle sollicite également la commune pour une aide financière.

Comme nous l'avons fait en 2018, cette demande va être transférée au CCAS (centre communal d'action sociale).

#### **5- Rapport de la CLETC du 12/02/2019 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de rapport de la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), du 12-02-2019.

Lors de cette réunion, la CLECT a décidé d'imputer les dépenses des bibliothèques de Joyeuse et de Valgorge au Budget de la CDC. (cette dépense payée initialement par les communes était prévue 19 260€ pour 2019 pour Valgorge).

#### **6- Demande fond de concours de la CDC :**

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et une abstention de demander ce « fond de concours » (subvention exceptionnelle) d'environ 15 000€ pour financer une partie de la réfection du toit de la mairie.

#### **7- Commission Communale des Impôts : remplacement membres sortants :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions des nouveaux représentants de la commune aux commissions suivantes :

-Commission « Taxe d'habitation » : Jacqueline BALAZUN

-Commission « Taxe contribution économique » : Cédric DOMANY

-Commission « Propriétés Bois » : Bernard BONIN

#### **8- Devis menuiserie logements communaux :**

Jacqueline Balazun nous propose un devis de l'entreprise « 3f » de Rosière pour le changement des 3 portes d'entrée des appartements des logements de « l'Estrade » (portes iso plane actuellement, très anciennes et non aux normes), et le changement des 2 portes d'entrée des logements du bas du village (portes en bois, abimées et non étanches).

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et une abstention ce devis de 4 499.58€ TTC pour ces 5 portes en PVC, aux normes « portes d'entrée ».

#### **9-Cabinet médical : renouvellement convention zone « Bien Être » :**

Suite au départ d'une des praticiennes de cette zone « Bien être » du cabinet médical, le conseil municipal accepte à l'unanimité, un renouvellement de la convention avec la

personne restant utilisatrice de ce local, pour une durée de 6 mois avec gratuité. Une étude de la consommation d'électricité va être faite.

#### **10- Camping :**

##### **Remplacement mobilier Mobil Home – Devis**

Jacqueline Balazun nous détaille son projet de renouvellement du mobilier indispensable pour pouvoir continuer à mettre ce Mobil-Home en location. (clic-clac, table, chaises, réfrigérateur, vaisselle...). Le montant prévu est de 1 000€. Bernard Bonin nous précise qu'une délibération n'est pas nécessaire pour ce renouvellement de matériel.

L'ensemble du conseil municipal accepte l'achat de ces fournitures.

##### **Demande occupation camping à l'année :**

Le conseil municipal ne se prononce pas favorable pour une ouverture toute l'année du camping dans les conditions actuelles. Cette décision nécessite une réflexion et des travaux importants afin de maintenir du chauffage dans des sanitaires « hors gel ».

Le conseil municipal décide de faire un tarif mensuel de 200€ pour la période d'ouverture, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre, applicable à la personne demandeuse actuellement.

Il rappelle que chaque demande sera étudiée au cas par cas.

#### **11- Gîte d'étape :**

##### **-demande de tarif préférentiel, occupation gîte pour salarié centre social :**

Il s'agit d'une demande exceptionnelle et finalement pour un temps limité. Le conseil municipal est unanimement opposé à cette demande de tarif préférentiel. Le tarif de 15€ par nuit, même pour une seule personne occupant le gîte, nous paraît tout à fait raisonnable.

##### **-Tarif pour occupation gîte 3 semaines au mois de mai (FormatDanse) :**

Le conseil municipal à l'unanimité, réserve le gîte d'étape à la compagnie artistique « Format Danse », pour 3 semaines en mai, pour un tarif global de 500€.

#### **12-M4 Chaufferie :**

##### **-Compte Administratif 2018 + Compte de Gestion :**

On observe en 2018 des recettes de fonctionnement inférieures aux prévisions. Cela est la conséquence d'un hiver pas très rigoureux et l'amélioration de l'isolation de l'école en particulier.

L'excédent de fonctionnement est de 1 368.64€. Il se rajoute à un excédent reporté 2017 de 16 137.94€, soit 17 506.58€. Le déficit d'investissement est de 5 048.37€ en 2018.

Le résultat reporté à la section de fonctionnement 2019 est de 12 458.21€.

Jacqueline Balazun nous fait voter le compte administratif 2018 en l'absence du maire.

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour, le C.A. 2018.

### **-Budget 2019**

Le budget prévisionnel s'équilibre avec 85 525.21€ en recettes et en dépenses. Les recettes d'exploitation (47 279.98€ en 2018) sont estimées à 46 930.21 en 2019.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif du chauffage pour 2019.

Michel Seveyrac, le maire, nous fait voter le Budget prévisionnel 2019. Le conseil municipal accepte ce budget à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion du percepteur.

### **13- M 49 AEP / Ass :**

#### **- Compte Administratif 2018 + Compte de Gestion**

La section d'Exploitation de ce budget « eau assainissement » se solde pour 2018 avec un excédent de 40 592.28€.

Par contre, d'importants travaux ont été réalisés en 2018 en investissement, pour 319 992.96€, notamment le raccordement en eau potable de hameau du Tanarguier , le renforcement de la conduite d'eau de Marette jusqu'au village de Valgorge, protection prise d'eau « Rieu-Grand ..... Un emprunt de 60 000€ a été réalisé pour ces travaux.

L'excédent reporté de 2017 était de 78 879.68€ . L'excédent d'exploitation cumulé de 119 471.96€ est imputé au besoin de financement d'investissement.

Le résultat d'investissement reporté en 2019 est de -85 534.34€ (déficit).

Jacqueline Balazun, première adjointe, nous fait voter le compte administratif 2018 en l'absence du maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le Compte Administratif de ce Budget AEP, Assainissement 2018.

#### **- Budget 2019**

Les résultats de fonctionnement du budget AEP- Ass. 2018 permettent un versement de 37 255€ à la section « Investissement 2019 » (ainsi que 42 728.07€ en amortissement).

Les dépenses d'investissement cumulées sont prévues de 535 792.37€ et comprennent le solde des investissements de 2018, les travaux de raccordement à l'assainissement du bas de St Martin. ....

Les travaux globaux d'assainissement de Chastanet ont été chiffrés autour de 800 000€. Une première étude à réaliser pourrait être l'extension nécessaire de la station d'épuration par une « station roseaux ». Cela apporterait rapidement une solution aux difficultés actuelles épisodiques du traitement des boues.

Michel Seveyrac, le maire, nous fait voter le Budget prévisionnel 2019. Le conseil municipal accepte ce budget AEP-Assainissement à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve également à l'unanimité le compte de gestion du percepteur.

#### **14- Devis électricité Ecole :**

Des travaux de mise aux normes, de mise en sécurité et modifications de l'éclairage, sont nécessaires pour l'ensemble de l'installation électrique de l'école.

Michel Seveyrac nous présente un devis de l'entreprise Bataglia C. de 1 992€ TTC.

Il nous présente également un devis supplémentaire de cette même entreprise de 864€ TTC pour le changement des luminaires des deux salles de l'étage (lampes laid, moins agressif au niveau éclairage et moins couteux en consommation).

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ces deux devis.

#### **15-Devis logement Chastanet.**

Afin de traiter d'importants problèmes d'humidité dans un des logements de Chastanet, Christian Métaireau présente un devis de M. Richard Jacky. Ce devis comprend la pose d'une cloison isolée dans la salle de bain, aération d'une cloison existante dans la chambre, pose d'une cloison placo supplémentaire isolée du sol, démolition, isolation et réfection des encadrement de la fenêtre de cette même chambre, pour un montant hors fourniture de 1255€ TTC. Les fournitures non chiffrées seront facturées à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce devis.

#### **16-Devis modification installation électrique au gîte d'étape :**

Jacqueline Balazun nous présente un devis de M. Bataglia C. de 1 164€ TTC pour la mise en conformité du tableau électrique et « mise à la terre » de l'installation.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce devis.

#### **17-Devis Informatique locaux du Mazel (ancienne gendarmerie) :**

Michel Seveyrac nous présente un devis de 2 321.10€ de l'entreprise IES de Beaumont pour l'achat de 2 ordinateurs et mise en fonctionnement de l'ensemble du matériel informatique nécessaire au déménagement du secrétariat.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce devis.

#### **18-Cimetière de Chastanet ; Résultat consultation d'entreprises :**

Plusieurs entreprises ont été contactées pour les travaux d'extension du cimetière. Seul le SIVTA a répondu. Le montant du devis (pose du grillage comprise) est de 20 570.15€.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce devis.

**Clôture de la séance à 0h30.**

